

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 14 MAI 2024

PROCES-VERBAL

<u>Présents</u>: Daniel DANGLARD, Michel BIBOLLET, Noël BIBOLLET, Wesley TEINTURIER, Olivier BOUCHEX-BELLOMIE, Cécile GERFAUD-VALENTIN, Gérard WICKER.

<u>Excusés</u>: Xavier BOUCHEX-BELLOMIE (pouvoir à Cécile GERFAUD-VALENTIN), Benoît de BILLY (pouvoir à Daniel DANGLARD), Odile LEGOUX (pouvoir à Gérard WICKER), Franck BIBOLLET (pouvoir à Wesley Teinturier).

Secrétaire: Wesley TEINTURIER.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 12 avril 2024.

N°15/2024

DEMANDE DE SUBVENTION – TRAVAUX SYLVICOLES PROGRAMME SYLV'ACCTES 2024

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2024.

La nature des travaux est la suivante : : intervention en futaie irrégulière combinant relevé du couvert, dégagement de semis, nettoiement, dépressage et intervention sur les perches et dégagement de plantation. Le montant estimatif des travaux est 6 237.62 euros HT.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

- * Montant de la subvention sollicitée auprès de Sylv'ACCTES : 2 702,47€
- * Montant total des subventions : 2 702,47€
- * Montant total du l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 3 535,15€ H.T.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- Approuve le plan de financement présenté.
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet.
- Sollicite l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux subventionnables.
- Demande à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Nº 16/2024

VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE A 832 SITUEE AU LOTISSEMENT « LES MORTINES »

Monsieur le Maire rappelle que la commune de La Giettaz est propriétaire de la parcelle section A n°832 d'une contenance totale de 68 ares 10 centiares. Le terrain concerné par cette vente est destinée à l'acquisition personnelle de Madame Alexia Le HORS et Monsieur Pierre-Antoine HUDRY-CLERGEON, propriétaires de la parcelle voisine A n°2236. La vente peut donc être réalisée au profit de la commune de La Giettaz. En outre, il est ici précisé que l'authentification de l'acte sera faite par l'étude de Maître Chrystelle MASSON et il est proposé une cession du terrain à 3000 euros. Les frais sont à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **APPROUVE** l'opération telle que présentée supra et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier, avec faculté de substitution, ou à défaut, à tout collaborateur de l'étude de Maître Chrystelle MASSON, notaire à Ugine pour régulariser l'acte, faire toutes déclarations et toutes formalités.

N° 17/2024

MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS SECTIONS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°40/2022 du conseil municipal en date du 18 novembre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Daniel DANGLARD (Maire) informe le conseil :

- Sur la finalisation des dossiers « intempéries de novembre/décembre 2023 » via le guichet unique de la Préfecture.

Les dégâts sont estimés à 200.000 euros environ (total des travaux sur la commune, route des Iles, Chemin des Combes, la Crépinière, les Avanets, route du Frêne, route des Combes, lotissement - Chemin du Grand Nant). La commune est dans l'attente du montant des aides au titre du FREE et de la Dotation

de Solidarité.

- Revient sur le projet de piste VTT sur le secteur du Torraz (piste bleue hiver). Un dossier comprenant un estimatif des travaux et le tracé ont été envoyés à la Région et à Arlysère pour des demandes d'aides, en

mentionnant que le maître d'ouvrage sera le domaine skiable.

- Souligne la circulation intensive sur la route du Col des Aravis (bruit, excès de vitesse, incivilités).

- A signé le devis de Monsieur LAYEUX (économiste en bâtiment) sur une étude de faisabilité du projet

de travaux de réhabilitation des appartements de l'école.

- A signé le devis pour l'ouverture du télésiège cet été (14 juillet au 25 août/ les dimanches et mercredis).

- A constaté la fermeture du restaurant « Le Tavaillon ».

- Remercie les agents des services techniques pour leur travail sur la création du terrain de pétanque, au

cœur du village.

Monsieur Gérard WICKER (conseiller municipal):

- Quelle est la date des travaux pour l'installation des tavaillons sur l'abri-bus. Monsieur Wesley

TEINTURIER (Adjoint au maire) indique que les travaux sont programmés pour cette année.

- Demande si la route des Chalets est ouverte au public. Monsieur le Maire lui indique que c'est le cas.

Monsieur Noël BIBOLLET (Adjoint au maire):

- Y a-t-il des travaux prévus pour réparer le renvoi d'eau à La Gardette, en Pétaz. Monsieur Daniel DANGLARD et Wesley TEINTURIER indiquent qu'une commission des routes a lieu le vendredi 17

mai sur place.

La séance est levée à 19 heures 00.

LA GIETTAZ, le 16-mai 2024

Le Maire,

Daniel DANGLARD.